

VORSORGE
PRÉVOYANCE
PREVIDENZA

RUAG

20
12

Rapport annuel 2012

2012

Nous sommes heureux
de vous faire parvenir
le rapport annuel 2012.

Nous sommes à votre disposition:

www.prevoyanceruag.ch

VORSORGE
PRÉVOYANCE
PREVIDENZA

RUAG

Table des matières

L'essentiel en bref	5
Préface	8
Bilan	14
Compte d'exploitation	16
Bases et organisation	18
Membres actifs et rentiers	20
Nature de l'application du but	22
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	23
Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture	24
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	30
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	36
Demandes de l'autorité de surveillance	38
Autres informations relatives à la situation financière	39



20
12

L'essentiel en bref

		31.12.2012	31.12.2011
Somme du bilan	CHF	1'658'484'074	1'594'707'231
Réserve de fluctuation de valeurs	CHF	69'002'667	11'990'345
Rendement total sur les actifs immobilisés		+7.01%	+0.03%
Benchmark ¹⁾ comme comparaison		+7.58%	+0.67%
Taux d'intérêts servis sur l'avoire de vieillesse		1.50%	1.00%
Taux d'intérêts minimal LPP		1.50%	2.00%
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		104.4%	100.8%
Capital de prévoyance assurés actifs	CHF	830'658'540	866'557'164
Capital de prévoyance retraités	CHF	695'495'334	643'307'096
Cotisations réglementaires	CHF	63'232'562	56'668'461
Nombre d'assurés actifs		4'475	4'676
Nombre de bénéficiaires de rentes ²⁾		1'339	1'233
Total des rentes versées	CHF	44'416'932	42'240'998
Total des capitaux de vieillesse/décès versés	CHF	10'423'840	9'753'440

1) Valeur comparative servant à l'appréciation de nos gestionnaires de fortune. Elle correspond généralement à un indice reconnu pour la catégorie de placements considérée, p.ex. le SMI (Swiss Market Index) pour les actions suisses.

2) Nouveaux rentiers depuis le 1.7.2001; les assurés qui ont obtenu le statut de rentier jusqu'au 30.6.2001 sont restés membres de la Caisse fédérale de pensions (CFP/Publica).

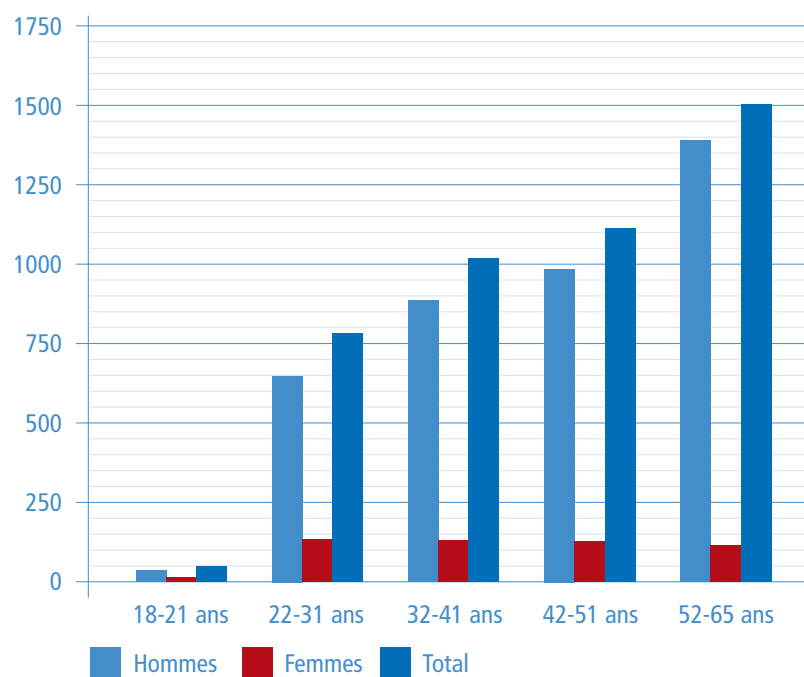
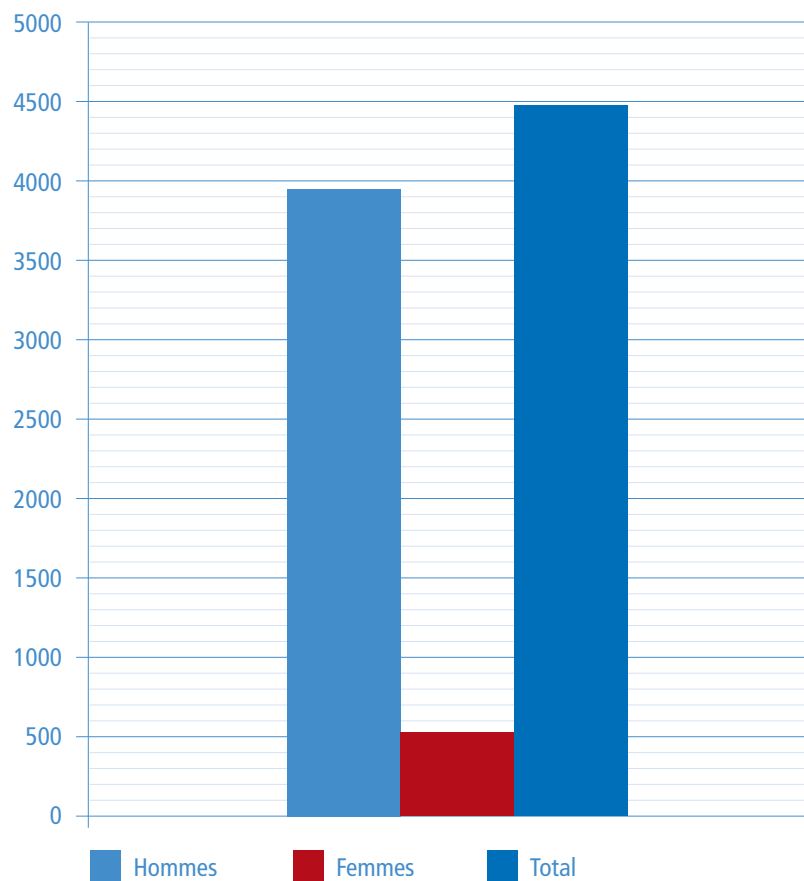
Age moyen des assurés actifs

Age moyen	2012	2011
Hommes	44.3	44.3
Femmes	39.7	39.5
Moyenne	43.8	43.7

Mutations

	2012	2011
Effectif total au 1.1	4'676	4'224
Entrées	587	1'060
Sorties	-663	-498
Départs à la retraite	-111	-97
Cas d'invalidités	-7	-8
Décès	-7	-5
Effectif total au 31.12	4'475	4'676

Effectif des assurés actifs



Les devoirs sont faits, d'autres efforts doivent suivre

Mesdames, Messieurs,

Les dernières bases techniques de la prévoyance professionnelle confirment la tendance: la population continue à vieillir, impliquant de verser plus longtemps les rentes. Le vieillissement croissant, le bas niveau persistant des taux d'intérêts, et les garanties d'intérêt et de rente fixées politiquement avec générosité confrontent les caisses de pension à des défis toujours plus grands: à savoir de réaliser sur les marchés des capitaux les bénéfices requis pour couvrir complètement les engagements de prévoyance, avec des risques acceptables.

Les caisses de pension dans leur ensemble ont donc entrepris de réagir à ces défis, dans le cadre des possibilités légales. La PRÉVOYANCE RUAG a fait ses devoirs à cet égard: elle a été l'une des premières caisses de pension à appliquer dès le 1^{er} janvier 2012 les nouvelles bases techniques LPP 2010 et à passer de la table de période à la table de génération. En outre, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 3.5% à 3% et la stratégie de placement adaptée aux conditions-cadres modifiées. Ces mesures ont stabilisé la caisse financièrement et structurellement, car elles diminuent quelque peu la dépendance envers les marchés des capitaux. Les mesures prises permettent de réaliser un rendement plus faible pour assurer les engagements de prévoyance.

2012: année de mise en œuvre

C'est une chose de prendre les mesures appropriées. Les communiquer clairement en est une autre, tout aussi importante pour les assurés et les bénéficiaires de rentes. Lors de la séance d'avril 2012, le Conseil de fondation a approuvé la mise en œuvre technique préparée par la Direction et des experts en matière de prévoyance professionnelle. Ces tâches exigeantes ont fortement sollicité la Direction et les collaboratrices et collaborateurs de la PRÉVOYANCE RUAG au cours de l'exercice écoulé. Le Conseil de fondation a pu constater avec satisfaction la réussite de la mise en œuvre comme de la communication. L'objectif poursuivi a été en grande partie atteint: réduire les risques et de ce fait assurer durablement le financement des futures prestations.

Tant les employés que l'employeur et la caisse même ont contribué à cet ensemble de mesures. Le changement des bases et la réduction du taux d'intérêt technique ont grevé la caisse d'environ CHF 84 millions. La majeure partie de la somme, soit plus de CHF 65 millions, a été assumée par l'employeur. Les CHF 19 millions restants provenaient des provisions constituées. Le passage aux nouvelles bases LPP 2010 et l'emploi de la table de génération avec un taux d'intérêt technique de 3% impliquent une réduction du taux de conversion. Jusqu'en 2017, celui-ci sera abaissé progressivement de 6,4% aujourd'hui à 5,8%. La subvention croisée des bénéficiaires de rentes par les assurés s'en trouve ainsi diminuée. Des mesures d'accompagnement vont amortir les effets négatifs de l'abaissement. Ainsi, un versement unique de CHF 20 millions atténue les réductions de rentes. Afin d'atteindre l'objectif de prestations de 60% à l'âge de 65 ans, il a fallu augmenter en outre les taux de cotisation d'épargne. Au cours des négociations, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une participation paritaire de l'employeur et de l'employé.

Pertes sur les retraites réduites, mais pas effacées

Les mesures prises ont permis d'améliorer immédiatement la capacité de risque de la PRÉVOYANCE RUAG. Des pertes sur les retraites se produisent encore, malgré tout. Celles-ci se sont élevées en 2012 à un peu plus de CHF 8 millions ou 0.5% du capital de prévoyance. Si la réduction du taux de conversion au 1^{er} janvier 2013 permet bien de diminuer ces pertes à l'avenir, d'autres efforts et mesures seront toutefois requis à moyen terme pour éliminer complètement la subvention croisée des bénéficiaires de rentes par les assurés. Mais cela n'interviendra que lorsque le taux de conversion ne sera plus fixé à un niveau trop élevé.

Conseil de fondation

En remplacement de Hans Bracher démissionnaire à la fin de 2011, le Conseil d'administration de RUAG Holding SA a nommé Christian Ferber, responsable des Corporate Human Resources, en tant que représentant de l'employeur au Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation s'est réuni lors de quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire durant l'exercice.

Formation et perfectionnement

La formation permanente ne constitue pas une simple obligation légale pour le Conseil de fondation – elle va de soi. Des formations internes ont régulièrement lieu sur des sujets d'actualité. En 2012 aussi. Ainsi, lors d'un atelier mené par des experts, le Conseil de fondation a approfondi la question des placements collectifs dans le cadre de la gestion du patrimoine. Le directeur et son suppléant informent en outre régulièrement sur les sujets d'actualité de la prévoyance professionnelle lors de séminaires pour le personnel de RUAG. Par ailleurs, des cours spéciaux sur la préparation à la retraite ont eu lieu sous le titre «Perspective d'avenir 57 plus».

Conseil de fondation pour la période 2013-2016

La fin de la période de mandat 2009-2012 au 31 décembre 2012 a impliqué une réélection du Conseil de fondation. L'instance chargée de nommer les représentants du personnel est la Conférence des présidents, réunissant les présidents des représentations de travailleurs. Pour l'employeur, c'est le Conseil d'administration de RUAG Holding SA.

Gustav Bolfing, en raison de sa proche retraite, a renoncé à une nouvelle candidature. C'est une personnalité marquante qui a ainsi quitté le Conseil de fondation. Membre du Conseil de fondation de la première heure et vice-président pendant de nombreuses années, il avait notamment aussi un sens aigu de la décision harmonieuse et équilibrée. Nous remercions Gustav Bolfing pour son engagement et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

En tant que membres du Conseil de fondation s'étaient présentés les sortants Alexandra Rufener et Hugo Gerber, ainsi que les nouveaux Eric Wiesmann (à la place de Gustav Bolfing) et Peter Probst (à la place de Thomas Koch).

Le Conseil d'administration de RUAG Holding SA a tenu à une représentation importante de membres de la Direction du groupe au sein du Conseil de fondation de l'institution de prévoyance structurée en caisse du groupe. Il a élu les membres du Conseil de fondation sortants Peter Scherrer, Christian Ferber et Benoît Macherel, et le nouveau membre Urs Kiener (chef des finances RUAG Holding SA). Edgar Walker (sortant) a quitté le Conseil de fondation.

Lors de la séance constitutive du 22 janvier 2013, le Conseil de fondation a élu Urs Kiener à la présidence et Alexandra Rufener à la vice-présidence.

Frais administratifs

Les frais moyens de gestion du patrimoine s'élevaient à 0,12% (année précédente 0,14%). Les frais ont baissé, malgré un patrimoine plus important: les frais par membre (actifs et retraités) sont tombés de CHF 337.26 (année précédente) à CHF 310.02. Cette baisse est notamment due à une diminution des frais prélevés par les gérants de fortune. Les charges par CHF 100 000.– de volume de placement ont également diminué: elles sont de CHF 115.79 (année précédente: CHF 124.97). Là aussi, la baisse est due au fait que le patrimoine globalement plus important a pu être géré avec des frais au total moins élevés.

Les frais généraux d'administration sans les frais de gestion du patrimoine ont augmenté de CHF 189.76 à CHF 215.98 par membre et représentent 0.08% du patrimoine moyen (année précédente 0.07%). Les frais plus élevés sont principalement dus à un poste à 50% resté longtemps vacant, ainsi qu'à des coûts informatiques. Le Conseil de fondation a pris la décision d'un nouveau logiciel absolument nécessaire et en a validé l'introduction en 2012 déjà, ce qui explique les premiers coûts figurant dans l'exercice. A cela s'ajoute qu'en raison de la sortie de Nitrochemie Wimmis SA, l'effectif des membres a légèrement baissé de 5'909 à 5'814, et les coûts sont ainsi moins répartis.

Placement de fortune

Malgré des conditions rendues difficiles sur les marchés par la crise de la dette en Europe, l'année 2012 aura été un succès en termes de placements de fortune. Les marchés financiers ont évolué de manière satisfaisante tout au long de l'année. Sous la stimulation des cours d'actions relativement élevés et des rendements positifs pour les obligations, principalement imputables aux baisses de taux, il a été possible de réaliser un rendement appréciable de 7.01% (année précédente 0.03%). C'est le meilleur depuis 2009 (13.75%). Il est à remarquer que les catégories de placements ont toutes réalisé un rendement positif au cours de l'exercice écoulé, et contribué ainsi à ce résultat réjouissant. Comme déjà les deux années précédentes, la couverture des risques liés au change (hedging) a permis en 2012 aussi de réaliser des gains dans la classe d'actifs «obligations en monnaies étrangères» et «actions étrangères».

Au 1^{er} trimestre 2012, les marchés financiers ont connu une évolution largement positive. Les marchés des actions surtout ont pu profiter du contexte de marché favorable et ont poursuivi leur évolution positive à la suite du 4^e trimestre 2011. Malgré l'évolution négative des marchés des actions au 2^e trimestre, cette période a elle aussi permis de réaliser un rendement positif. Tant le 3^e que le 4^e trimestre 2012 ont permis d'observer une légère reprise sur les marchés des actions, favorisée par les progrès dans la lutte contre la crise de la dette en Europe. Cette reprise a conduit à des rendements positifs au 2^e trimestre 2012.

L'année de placement 2012 a dans son ensemble porté la marque de l'adaptation annoncée des placements de fortune à la nouvelle stratégie de placement. La réduction des risques sur actions de 40% à 20% a eu lieu en deux étapes: la première en avril et la seconde en septembre 2012. Les deux réajustements ont été mis en œuvre avec succès.

Pas d'adaptation des rentes au renchérissement en 2013

Les rentes de vieillesse, d'invalides, de conjoints et d'enfants n'ont pas pu être adaptées au renchérissement au 1^{er} janvier 2013.

Avec un taux de couverture de 104.4%, les conditions ne sont pas réunies pour accorder une adaptation des rentes au renchérissement. La barre est en effet placée à un taux de couverture de 115% (en fonction de la stratégie de placement). En outre, les rendements moyens réalisés de 2001 à 2012 n'ont pas suffi pour servir sur les capitaux des rentiers un intérêt correspondant au taux technique. Remarque: les capitaux des rentiers sont actuellement rémunérés à 3%. Auparavant à 4.0% ou 3.5%. Les avoirs de vieillesse des assurés actifs par contre ont dû être rémunérés à de plus mauvaises conditions en raison de la situation financière. En 2011, en dessous même du taux d'intérêt minimal LPP à 1.0% et en 2012 juste au taux d'intérêt minimal LPP à 1.5%.

Il n'y a donc pas de moyens disponibles tant que la pleine capacité de risque n'est pas atteinte (réserve pour fluctuation de valeur au-dessus de 15%). Cela signifie que les conditions légales ne sont pas remplies pour une adaptation au renchérissement.

Si les possibilités financières devaient un jour le permettre, il y aura lieu, avant une adaptation au renchérissement, d'augmenter l'intérêt servi sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs. Ce sont en effet ces derniers qui, du fait des mesures d'assainissement telles que les augmentations de cotisations et les réductions de prestations, ont contribué le plus fortement à la stabilisation. Ils ont ainsi plus à rattraper que les bénéficiaires de rentes qui avaient renoncé à une compensation du renchérissement.

Intérêts rémunérateurs 2012 et taux d'intérêt en cours d'année 2013

Le taux d'intérêt pour l'année en cours est fixé en fin d'année. Cette manière de procéder présente l'avantage de prendre une décision en connaissance de la situation financière et du rendement réalisé. Le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance de décembre 2012 de fixer au taux d'intérêt minimal LPP de 1.5% l'intérêt servi sur les avoirs de vieillesse en 2012.

Un taux d'intérêt en cours d'année doit également être défini pour les événements survenant dans le courant de l'année suivante, tels que les départs et les retraites. Celui-ci s'élève à 1.0% pour l'année 2013.

Examen des comptes annuels

Notre organe de contrôle PricewaterhouseCoopers SA a procédé à l'examen des comptes du 4 au 6 mars 2013. Il confirme qu'à cet égard les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables ont été respectées. Il recommande au Conseil de fondation d'approuver les comptes annuels 2012.

Perspectives

Les prévisions économiques tablent sur une année 2013 dont les taux de croissance seront inférieurs à la moyenne dans les pays industrialisés et émergents. Ni la crise de l'euro, ni la problématique de la dette aux Etats-Unis n'ont encore trouvé de solution durable. La Banque centrale européenne a en outre repris des crédits «pourris» issus de l'économie et de nombreux états.

La Suisse ne pourra pas se soustraire complètement à ce ralentissement de la croissance. Un différentiel de croissance positif par rapport à la zone euro devrait toutefois persister, ce qui maintiendrait la pression sur le franc. Une inflation faible, voire négative, et des intérêts à très modeste niveau en sont la conséquence.

C'est précisément ce dernier point qui hypothèque lourdement toute caisse de pension. La PRÉVOYANCE RUAG aura donc elle aussi pour objectif premier, dans ce contexte qui reste difficile, de poursuivre un positionnement garantissant en toute circonstance ses engagements. En 2013 de nouveau, le Conseil de fondation poursuivra une politique d'anticipation en matière de prévoyance dans le but d'affronter à temps et par nos propres moyens les défis à venir.



Urs Kiener
Président du Conseil
de fondation



Corrado Tedeschi
Directeur

Comptes annuels 2012

Bilan au 31.12.2012

Bilan	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Index annexe
ACTIFS			
Placements du patrimoine	1'650'468'547.72	1'588'760'789.72	6.0
Liquidités et créances sur le marché monétaire	16'950'439.29	56'075'231.96	6.8.1
Créances	4'446'775.49	69'185'020.92	6.8.2
Placements chez l'employeur	1'608'071.15	2'412'249.15	6.9.1
Obligations en CHF	644'951'307.59	404'285'320.00	
Obligations en monnaies étrangères	392'975'904.29	358'661'696.73	
Actions suisses	71'868'382.71	196'665'448.68	
Actions étrangères	232'362'340.66	207'848'975.34	
Actions Emerging Markets	42'141'419.74	46'762'628.12	
Hedge Funds	0.00	12'130'202.86	
Placements immobiliers collectifs en Suisse	243'163'906.80	171'943'375.00	
Placements immobiliers collectifs à l'étranger	0.00	62'790'640.96	
Compte de régularisation actif	8'015'526.12	5'946'441.21	7.1
Total actifs	1'658'484'073.84	1'594'707'230.93	

Bilan	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Index annexe
PASSIFS			
Dettes	13'143'130.76	20'083'871.80	
Prestations de libre passage et rentes	9'778'424.45	8'401'659.31	
Autres dettes	3'364'706.31	11'682'212.49	7.2
Compte de régularisation passif	234'638.35	230'873.65	7.3
Réserve de contributions de l'employeur	0.00	1'967'391.00	6.9.2
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'576'103'637.55	1'560'434'749.91	
Capital de prévoyance assurés actifs	830'658'539.55	866'557'163.91	5.2
Capital de prévoyance retraités	695'495'334.00	643'307'096.00	5.4
Provisions techniques	49'949'764.00	50'570'490.00	5.5
Réserve pour fluctuations de valeurs	69'002'667.18	11'990'344.57	6.3
Capital de la fondation, fonds libres/découvert	0.00	0.00	
Total passifs	1'658'484'073.84	1'594'707'230.93	

Compte d'exploitation 1.1-31.12.2012

Compte d'exploitation	2012 CHF	2011 CHF	Index annexe
Cotisations et ordinaires et autres	66'627'781.55	124'814'524.71	5.2
Cotisations des salariés	26'105'118.15	24'797'826.05	
Contributions de l'employeur	37'127'443.40	31'870'634.75	
Primes uniques et rachats	5'362'611.00	2'706'096.91	
Apports uniques de tiers	0.00	65'179'018.00	7.5
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	0.00	260'949.00	6.9.2
Prélèvement de la réserve de contributions de l'employeur	-1'967'391.00	0.00	6.9.2
Prestations d'entrée	30'721'349.27	126'168'103.90	5.2
Apports de libre passage	29'789'393.47	111'438'992.55	
Apports dans le cadre de la reprise des assurés	80'479.00	13'957'601.10	
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	851'476.80	771'510.25	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	97'349'130.82	250'982'628.61	
Prestations réglementaires	-54'840'772.30	-51'994'437.75	
Rentes de vieillesse	-40'756'572.00	-39'258'710.00	
Rentes de survivants	-2'087'241.00	-1'788'468.00	
Rentes d'invalidité	-1'573'119.00	-1'193'820.00	
Prestations en capital à la retraite	-7'789'547.15	-7'834'322.05	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-2'634'293.15	-1'919'117.70	
Prestations de sortie	-75'519'320.61	-42'421'647.20	
Prestations de libre passage en cas de sortie	-68'132'326.10	-38'668'765.30	5.2
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	-2'202'673.76	0.00	9.3.1
Versements anticipés EPL/divorce	-5'184'320.75	-3'752'881.90	5.2
Dépenses découlant de prestations et de versements anticipés	-130'360'092.91	-94'416'084.95	
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-13'701'496.64	-186'510'152.40	
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	47'486'847.42	-73'238'662.15	5.2
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance retraités	-52'188'238.00	-115'017'228.00	5.4
Dissolution/constitution de provisions techniques	620'726.00	10'414'010.00	5.5
Rémunération du capital épargne	-11'588'223.06	-8'407'323.25	5.2
Dissolution/constitution de réserves de contributions	1'967'391.00	-260'949.00	6.9.2
Charges d'assurance	-287'710.80	-299'643.70	
Cotisations au fonds de garantie	-287'710.80	-299'643.70	7.2
Résultat net de l'activité d'assurance	-47'000'169.53	-30'243'252.44	

Compte d'exploitation	2012 CHF	2011 CHF	Index annexe
Résultat net des placements	105'206'662.99	179'181.56	
Résultat comptes courants, créances sur le marché monétaire	-111'454.56	-32'647.89	
Résultat intérêts de créances	16'520.10	19'917.20	
Résultat d'obligations en CHF	20'262'195.46	19'026'965.49	
Résultat d'obligations en monnaies étrangères	14'371'142.60	16'595'171.29	
Résultat d'actions suisses	24'690'770.27	-17'677'575.37	
Résultat d'actions étrangères	26'728'407.84	-11'674'033.07	
Résultat d'actions Emerging Markets	6'233'670.40	-12'793'330.97	
Résultat de Hedge Funds	-963'976.61	244'190.90	
Résultat de placements immobiliers collectifs en Suisse	11'223'646.11	12'257'923.64	
Résultat de placements immobiliers collectifs à l'étranger	5'837'583.41	-3'706'942.08	
Rétrocessions reçues	117'967.26	0.00	6.2
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-110'527.50	-84'300.28	
Frais de transaction	-476'812.45	0.00	6.7.1
Frais de gestion du patrimoine	-1'920'394.59	-1'992'841.90	6.7.2
Résultat intérêts sur prêts	-692'074.75	-3'315.40	6.7.3
Autres produits	61'517.20	116'546.31	7.6.1
Autres charges	0.00	-8'214.65	7.6.2
Charges d'administration	-1'255'688.05	-1'121'318.61	7.4
Coûts de l'administration générale	-1'161'425.65	-1'041'312.21	
Organe de révision / Expert en prévoyance professionnelle	-72'992.80	-57'674.40	
Autorités de surveillance	-21'269.60	-22'332.00	
Excédent des produits avant constitution de la réserve pour fluctuations de valeurs	57'012'322.61	-31'077'057.83	
Constitution/dissolution de la réserve pour fluctuations de valeurs	-57'012'322.61	31'077'057.83	6.3
Excédent de produits	0.00	0.00	

Annexe aux comptes annuels

Les informations ci-après renseignent sur les activités de la Caisse de pensions et font ressortir sa situation financière effective. De plus, elles servent à comprendre les chiffres du bilan et du compte d'exploitation dans leur contexte global.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La PRÉVOYANCE RUAG est une fondation avec siège à Berne. Elle a pour but de fournir la prévoyance professionnelle contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès, conformément à la LPP et à ses dispositions d'application, aux salarié(e)s des employeurs du groupe RUAG affiliés par contrat. La fondation satisfait aux dispositions de la LPP et de ses dispositions d'application et peut aller au-delà des prestations minimales LPP, en fournissant des prestations de soutien en cas de détresse, p. ex. en cas de maladie, d'accident ou de chômage.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations sous le numéro BE.0798. La fondation satisfait aux obligations de la LPP et contribue au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Documents de base	Entrée en vigueur
Acte de fondation	16.01.2001
Règlement de prévoyance	01.01.2011
Règlement d'organisation	04.04.2011
Règlement des provisions techniques	10.12.2012
Règlement des élections des membres du conseil de fondation	05.09.2012
Règlement des placements	03.04.2012 (cf. chapitre 6 – Organisation de l'activité de placement)
Règlement de la liquidation partielle	04.04.2011; entrée en vigueur le 23.11.2011 (attestation du caractère exécutoire)

1.4 Organe de gestion paritaire / droit de signature

Le Conseil de fondation est élu pour 4 ans.

Représentants de l'employeur	Fonction	Durée du mandat
Peter Scherrer	Président	2009-2012
Hans Bracher	Membre	2009-31.12.2011
Christian Ferber	Membre	dès 1.1.2012 à 2012
Benoît Macherel	Membre	2009-2012
Edgar Walker	Membre	2009-2012

Les représentants de l'employeur signent collectivement à deux avec un représentant des employés.

Représentants des employés	Fonction	Durée du mandat
Gustav Bolting	Vice-président	2009-2012
Hugo Gerber	Membre	2009-2012
Thomas Koch	Membre	2009-2012
Alexandra Rufener	Membre	dès 1.11.2011 à 2012

Les représentants des employés signent collectivement à deux avec un représentant de l'employeur.

Signataires autorisés	Fonction
Corrado Tedeschi	Directeur
Smain Barka	Directeur adjoint
Urs Kiener	Président de la Commission des placements
Peter Streit	
Carmen Schmidhalter	

Les signataires autorisés signent collectivement à deux.

1.5 Gérance, experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Fonction	Nom
Directeur	Corrado Tedeschi, gérant de caisse de pension diplômé fédéral
Directeur adjoint	Smain Barka, gérant de caisse de pension diplômé fédéral
Expert en prévoyance professionnelle	Deprez Experten SA, Zurich Olivier Deprez ¹⁾
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Berne
Controlling des investissements	PPCmetrics AG, Zurich Alfredo Fusetti, lic. oec. publ.
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne, n° BE.0798

1) Expert en prévoyance professionnelle agréé provisoirement par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

1.6 Employeurs affiliés

Entreprise	Siège	Affiliation	Nombre d'assurés		
			31.12.2012	31.12.2011	+/-
RUAG Suisse SA	Emmen	01.07.2001	3'650	3'942	-292
RUAG Ammotec SA	Thoune/Altdorf	01.01.2004	295	283	12
RUAG Holding SA ¹⁾	Berne	01.07.2001	0	38	-38
RUAG Services SA ²⁾	Thoune	01.07.2005	177	138	39
RUAG Real Estate SA	Berne	01.01.2002	99	91	8
RUAG Automotive SA ³⁾	Altdorf	01.07.2012	29	0	29
RUAG Coatings SA ^{3) 4)}	Altdorf	01.07.2012	73	0	73
RUAG Environment SA ³⁾	Altdorf	01.07.2012	67	0	67
RUAG Mechanical Engineering SA ³⁾	Altdorf	01.07.2012	80	0	80
PRÉVOYANCE RUAG	Berne	01.07.2001	5	4	1
Nitrochimie Wimmis SA ⁵⁾	Wimmis	01.07.2001	0	180	-180
Total assurés			4'475	4'676	-201

1) Passage des assurés de RUAG Holding SA vers RUAG Services SA

2) Depuis le 1.1.2013, raison sociale: RUAG Corporate Services SA

3) Née de RUAG Suisse SA

4) Sortie au 1.1.2013

5) Sortie au 1.1.2012

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

2.1.1 Effectif des assurés actifs

Nombres d'assurés	31.12.2012	31.12.2011	+/-
Hommes	3'952	4'143	-191
Femmes	523	533	-10
Total assurés actifs	4'475	4'676	-201

2.1.2 Evolution de l'effectif des assurés

Nombres d'assurés	2012	2011
Effectif total au 1.1	4'676	4'224
Entrées	587	1'060
Sorties	-663	-498
Départs à la retraite	-111	-97
Cas d'invalidités	-7	-8
Décès	-7	-5
Effectif total au 31.12	4'475	4'676

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Effectif des bénéficiaires des rentes

Nombre de rentiers	31.12.2012		31.12.2011		+/-
Rentes de vieillesse					
Hommes		1'064		962	102
– dont bénéficiaires d'une rente transitoire AVS	239		277		
– rente transitoire AVS uniquement		1		2	-1
Femmes		74		72	2
– dont bénéficiaires d'une rente transitoire AVS	17		16		
– rente transitoire AVS uniquement		0		0	0
Rentes d'invalidité					
Hommes		38		42	-4
– dont bénéficiaires d'une rente transitoire AI	7		6		
Femmes		13		11	2
– dont bénéficiaires d'une rente transitoire AI	2		2		
Rentes de survivants					
Hommes		1		1	0
Femmes		77		71	6
Rentes d'enfants					
Rentes d'enfants de retraités		32		24	8
Rentes d'enfants d'invalides		21		24	-3
Rentes d'orphelin		18		24	-6
Total bénéficiaires de rentes		1'339		1'233	106

2.2.2 Evolution de l'effectif des bénéficiaires des rentes

Nombres des bénéficiaires	2012		2011	
Effectif total au 1.1		1'233		1'062
Entrées		145		205
Rentes de vieillesse	109		159	
Rentes d'invalides	11		15	
Rentes de conjoints	6		9	
Rentes d'enfants	19		22	
Sorties		-39		-34
Rentes de vieillesse	-6		-9	
Rentes d'invalides	-13		-9	
Rentes de conjoints	0		-2	
Rentes d'enfants	-20		-14	
Variation		106		171
Effectif total au 31.12		1'339		1'233

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (valable à partir du 1.1.2011). Tableau des prestations:

Vieillesse	Décès	Invalidité
Rente viagère de vieillesse	Rente de conjoint	Rente viagère d'invalidité
Rente pour enfant de retraité	Rente d'orphelin	Rente pour enfant d'invalidité
Versement en capital	Capital en cas de décès	Rente complémentaire temporaire d'invalidité

3.2 Financement, méthode de financement

Le plan de prévoyance de la caisse entièrement autonome et fournissant de prestations supraobligatoires repose sur la primauté des cotisations pour les prestations vieillesse et sur la primauté des prestations en cas de décès ou d'invalidité (double primauté). Les taux de cotisation ont été relevés au 1.7.2012 en raison de la réduction du taux de conversion au 1.1.2013 et s'élèvent à:

Cotisations d'épargne

Vieillesse Hommes et femmes	Employés	Employeurs
22-31	5.50%	5.50%
32-41	7.50%	7.50%
42-51	9.75%	9.75%
52-65	12.00%	12.00%
De 66 à max. 70	5.50%	5.50%

Les assurés de la génération de passage du 1.7.2001 nés en 1959 ou avant sont soumis à la réglementation suivante (règlement de prévoyance, annexe 2 chiffre 10):

Vieillesse Hommes et femmes	Total	Employés	Employeurs	Fondation
52-65	24.0%	10.0%	12.0%	2.0%

Cotisations risque

Les entreprises paient actuellement une cotisation risque à hauteur de 2% des salaires assurés.

Cotisations de répartition

Pour les prestations complémentaires, notamment les rentes transitoires AVS/AI, les entreprises fournissent actuellement une cotisation de répartition à hauteur de 1% des salaires assurés.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

3.3.1 Adaptation des rentes au renchérissement

En raison de la situation financière, le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder de compensation du renchérissement pour les rentes vieillesse 2012 et 2013.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes correspondent à la directive n° 26 publiée par la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Ils sont conformes aux dispositions des lois spécifiques à la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Le respect du principe de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige l'utilisation systématique de valeurs actuelles (essentiellement les valeurs du marché) pour tous les placements.

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes sont conformes aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'à Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs imputées sont les valeurs actuelles ou réelles à la date de clôture du bilan:

- conversion des devises; taux de change à la date de clôture du bilan déterminés par le Global Custodian
- liquidités, créances, dettes: valeur nominale
- titres (y compris parts dans des fonds et des fondations de placement, obligations): valeur boursière; titres à taux fixe sans intérêts courants (régularisation dans les actifs transitoires)
- les placements collectifs dans les immeubles sont évalués à la valeur du marché
- capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'experte en prévoyance professionnelle (cf. section 5)
- valeur visée des réserves pour fluctuations de valeurs: selon l'approche de l'économie financière (cf. section 6.3)

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes n'ont pas été modifiés sur la période donnée.

5 Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse de pensions est entièrement autonome. Elle couvre par ses propres moyens les risques actuariels pour la vieillesse, le décès et l'invalidité, de même que les risques liés directement aux placements.

5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

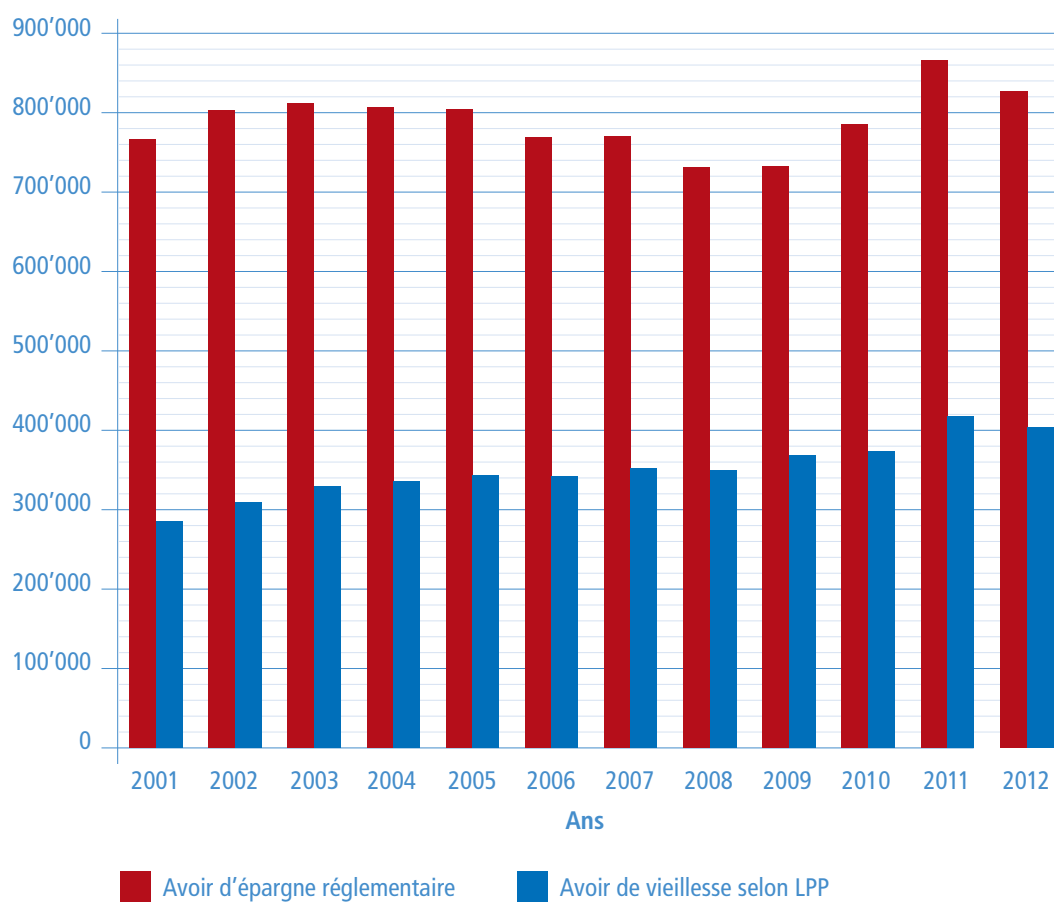
(en milliers de CHF)	2012	2011
Situation au 1.1	866'557	784'911
Constitution		
Cotisations d'épargne salariés	26'098	24'790
Cotisations d'épargne employeurs	27'425	26'327
Subventions fondation	1'359	1'577
Prestations d'entrée	29'054	110'674
Rachats employés	2'892	2'134
Rachats employeurs	2'107	573
Apports dans le cadre de la reprise des assurés	80	3'327
Remboursements EPL	645	472
Remboursements divorce	206	299
Rémunération du capital épargne ¹⁾	11'588	8'407
Prestation minimale selon la loi sur le libre passage	237	0
Différence technique de cotisation	6	27
<i>Augmentation brute</i>	<i>101'697</i>	<i>178'607</i>
Dissolution		
Prestations de sortie	-68'132	-38'669
Versements anticipés EPL	-3'058	-2'984
Versements anticipés divorce	-2'127	-769
Report du capital de couverture rentiers vieillesse	-52'686	-42'292
Report du capital de couverture rentiers AI	-1'095	-2'090
Prestations en capital vieillesse	-7'790	-7'834
Avoirs de vieillesse libérés décès	-2'709	-2'323
<i>Diminution brute</i>	<i>-137'596</i>	<i>-96'961</i>
Variation	-35'899	81'646
Situation au 31.12	830'659	866'557
Nombre de comptes d'épargne assurés actifs	4'416	4'612

1) Le taux d'intérêt réglementaire pour les avoirs d'épargne est fixé chaque année par le Conseil de fondation. Il peut être différent du taux d'intérêt minimal LPP, mais la rémunération des avoirs de vieillesse LPP (compte-témoin) au taux d'intérêt minimal prescrit par le Conseil fédéral reste garantie (cf. point 5.3). Au cours de l'exercice sous revue, un intérêt de 1.5% a été servi sur l'avoir d'épargne (année précédente: 1.0%).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

(en milliers de CHF)	2012	2011
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	405'679	418'528
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.50%	2.00%

Evolution de l'avoir d'épargne réglementaire et de l'avoir de vieillesse selon LPP



5.4 Développement du capital de couverture pour les retraités

(en milliers de CHF)	2012	2011
Situation au 1.1	643'307	488'587
Constitution		
Report du capital d'épargne	52'686	42'292
Apports dans le cadre de la reprise des bénéficiaires de rentes	0	39'702
Prestations d'entrée (invalides)	521	765
Taux d'intérêt 3.0% / 3.0%	20'090	15'271
Pertes sur les retraités – nouvelles rentes (cf. 5.4.1)	8'066	1'300
Apport du fonds de risque	4'494	9'171
<i>Constitution du capital de couverture</i>	<i>85'857</i>	<i>108'502</i>
Dissolution		
Rentes de vieillesse	-35'089	-32'369
Rentes AVS transitoires facultatives	-2'697	-3'030
Rentes de conjoints	-1'939	-1'668
Rentes d'enfants de retraités	-152	-177
Rentes d'orphelins	-148	-121
Rentes d'invalides	-1'367	-1'050
Rentes d'enfants d'invalides	-92	-45
Prestations en capital	0	-632
Primes de renchérissement	0	0
<i>Dissolution de capital de couverture</i>	<i>-41'484</i>	<i>-39'093</i>
Variation	44'373	69'410
Augmentation des valeurs actuarielles à la suite du changement de bases techniques	0	84'230
Adaptation au capital de couverture actuariel	7'815	1'080
Situation au 31.12	695'495	643'307

Valeurs actuarielles (en milliers de CHF)	2012	2011
Bases actuarielles	LPP 2010	LPP 2010
Table de	génération	génération
Taux d'intérêt technique	3.00%	3.00%
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	617'805	574'711
Capital de couverture pour rentes AVS transitoires	2'928	4'020
Capital de couverture pour rentes AVS transitoires facultatives	4'131	4'645
Capital de couverture pour rentes d'invalides	21'677	22'506
Capital de couverture pour rentes AI transitoires	686	675
Rentes de conjoint en cours	36'987	34'456
Rentes d'enfant et d'orphelin en cours	2'081	2'294
Provision pour cas de sinistres en suspens	9'200	0
Total valeurs actuarielles	695'495	643'307

5.4.1 Pertes sur les retraites

L'augmentation continue de l'espérance de vie entraîne une perte technique à chaque nouvelle retraite, car le taux de conversion applicable est trop élevé. Individuellement, la perte correspond à la différence entre l'avoit vieillesse personnel et la valeur actualisée de la prestation de retraite. Cela entraîne les coûts suivants qui doivent être financés par le rendement:

(en milliers de CHF)	2012	2011
Nombre de départs à la retraite	115	123
Avoit vieillesse total pour le financement de nouvelles retraites ¹⁾	52'686	41'400
– dont pour rentes de vieillesse	50'758	
– dont pour rentes d'enfants de retraités	0	
– dont pour rentes transitoires	1'928	
Avoit vieillesse total techniquement requis	-60'752	-42'700
– dont pour rentes de vieillesse	-58'631	
– dont pour rentes d'enfants de retraités	-128	
– dont pour rentes transitoires	-1'993	
Pertes sur les retraites à la charge de la Fondation	-8'066	-1'300
Pertes sur les retraites en % des avoirs vieillesse transférés	15.3%	3.1%
Pertes sur les retraites en % du capital de prévoyance	0.5%	0.1%

1) Rentes de vieillesse, rentes d'enfants de retraités, rentes transitoires

Les coûts de 0,5% sont pris en compte dans le calcul du rendement requis (rendement escompté) pour le financement de la Fondation. En raison de la réduction du taux de conversion au 1.1.2013, les pertes sur les retraites diminueront à l'avenir.

5.5 Composition du capital de couverture nécessaire

(en milliers de CHF)	2012	2011	Variation
Bases actuarielles	LPP 2010	LPP 2010	
Table de	génération	génération	
Taux d'intérêt technique	3.00%	3.00%	
Réduction du taux de conversion ¹⁾	24'920	17'336	7'584
Réserve de fluctuation de risques ²⁾	20'096	26'689	-6'593
Subvention aux cotisations ³⁾	4'934	6'308	-1'374
Prestation minimale selon la loi sur le libre passage	0	237	-237
Total valeurs actuarielles	49'950	50'570	-621

Les provisions techniques couvrent des obligations reconnaissables influençant négativement selon l'art. 44 OPP2 la situation financière. Elles sont constituées indépendamment de la situation financière. Le montant des provisions techniques nécessaires est déterminé par l'expert en prévoyance professionnelle, et les provisions sont constituées ou dissoutes selon le règlement y afférent.

- 1) Au départ à la retraite, l'avoir vieillesse disponible est converti en une rente au moyen du taux de conversion. Afin d'éviter ou d'atténuer une baisse de prestation sur l'avoir vieillesse épargné (réserve mathématique des assurés actifs) en raison d'une modification des bases techniques ou d'une adaptation du taux d'intérêt technique, une provision est constituée pour «réduction du taux de conversion». La provision pour l'exercice écoulé s'élève à 3% (année précédente 2%) du capital de prévoyance des assurés actifs. La provision augmente annuellement de 0.5 point de pourcentage. En relation avec la réduction du taux de conversion prenant effet au 1.1.2013, cette provision a été augmentée de 0.5 point de pourcentage supplémentaire en 2012, soit de 1 point de pourcentage de 2% à 3% du capital prévoyance des assurés actifs.
- 2) La réserve de fluctuation de risques sert à garantir les droits des bénéficiaires de prestations en cas d'évolution défavorable des sinistres de décès et d'invalidité. Le Conseil de fondation assure fondamentalement que les cotisations de risque suffisent pour couvrir les coûts résultant des événements assurés décès et invalidité.
- 3) Les assurés nés en 1959 et avant, qui étaient passés au 1.7.2001 de la Caisse fédérale de pensions à la Fondation (génération de passage), bénéficient d'une subvention aux cotisations de 2.0%. Cette disposition transitoire entraîne des coûts supplémentaires récurrents pour la Fondation, d'où la nécessité de constituer une provision adéquate. Les coûts effectifs de cette disposition transitoire diminuent à la sortie d'assurés bénéficiant d'une subvention aux cotisations, et augmentent en cas de hausse de leur salaire assuré et en cas de départ à la retraite plus tard que prévu.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2012	2011
Bases actuarielles	LPP 2010	LPP 2010
Table de	génération	génération
Taux d'intérêt technique	3.0%	3.0%
Renforcement pour la provision réduction du taux de conversion	3.0%	2.0%

5.7 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

Le taux de couverture indique si les obligations réglementaires (prestations) courantes et futures sont couvertes par le patrimoine (actif). C'est le cas lorsque le taux de couverture atteint au moins 100%. Si le taux de couverture est inférieur à 100%, il y a défaut de couverture selon l'art. 44 OPP2. Au constat du défaut de couverture, la sécurité de réalisation des objectifs de prévoyance n'est pas systématiquement sous menace directe.

(en milliers de CHF)	2012	2011
Total actifs (somme du bilan)	1'658'484	1'594'707
Dettes	-13'143	-20'084
Compte de régularisation passif	-235	-231
Réserve de contributions de l'employeur	0	-1'967
Fortune nette de prévoyance (FP)	1'645'106	1'572'425
Capital de prévoyance et provisions techniques (CP)	1'576'104	1'560'435
Taux de couverture (rapport, en %, entre FP et CP)	104.4%	100.8%

5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie par la société Deprez Experten SA, à Zurich, au 31 décembre 2011. Conclusions:

- le taux de couverture conformément à l'art. 44 OPP 2 s'élève à 100.8% au 31 décembre 2011;
- les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution et à la dissolution de provisions techniques;
- la réserve pour fluctuations de valeurs s'élève à CHF 11'990'344.–, la valeur cible étant de CHF 312'086'950.–. La capacité de risque est dès lors fortement limitée;
- une adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix conformément à l'art. 26 du règlement de prévoyance n'est pas possible.

La prochaine expertise actuarielle sera réalisée au 31 décembre 2014 au plus tard.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune et les objectifs, les principes et les compétences dans un règlement sur les placements. Il nomme les membres et le président de la Commission des placements.

Commission des placements	Fonction
Urs Kiener	Président, chef des finances du groupe
Benoît Macherel	Vice-président, membre du Conseil de fondation
Gustav Bolfing	Membre du Conseil de fondation
Corrado Tedeschi	Directeur
Alfredo Fusetti	Conseiller (sans droit de vote)
Smain Barka	Secrétaire/procès-verbal (sans droit de vote), directeur adjoint

Documents de base	Entrée en vigueur
Règlement des placements	03.04.2012

Fonction	Noms
Investment Consultant/Controller	PPCmetrics SA, Zurich
Global Custodian	Banque Pictet & Cie, Genève

Mandats de gestion de fortune	Mandats de gestion ¹⁾
Obligations en CHF	Credit Suisse SA, Zurich
Obligations en monnaies étrangères	UBS SA, Zurich
Actions suisses	UBS SA, Zurich
Actions étrangères	Credit Suisse SA, Zurich
Actions Emerging Markets	Comgest S.A., Paris UBS SA, Zurich
Immeubles suisses	Zürcher Kantonalbank, Zurich
Gestion des placements sur le marché monétaire	Banque Pictet & Cie, Genève

1) Etat au 31.12.2012

6.2 Rétrocessions

Mandats de gestion	Catégorie de placement	Règle	Perception	Divulgateion
Credit Suisse SA	Obligations en CHF	oui	non	oui
Credit Suisse SA	Actions étrangères	oui	non	oui
Comgest SA	Actions Emerging Markets	non	inconnue	en suspens
Pictet & Cie	Global Custodian	non	oui	oui
UBS SA	Obligations en monnaies étrangères hedged	oui	non	oui
UBS SA	Actions suisses SPI	oui	non	oui
UBS SA	Actions Emerging Markets	oui	non	oui
UBS SA	Immeubles suisses	oui	oui	en suspens
Zürcher Kantonalbank	Immeubles suisses	oui	non	oui

6.3 Objectifs et calcul de la réserve pour fluctuations de valeurs

(en CHF)	2012	2011
Situation au 1.1	11'990'345	43'067'402
Apport à la charge du compte d'exploitation	57'012'323	0
Dissolution au profit du compte d'exploitation	0	-31'077'058
Situation au 31.12	69'002'667	11'990'345
Objectif réserve pour fluctuations de valeurs en CHF	236'415'546	312'086'950
Déficit de réserve	-167'412'878	-300'096'605
Capital de prévoyance au 31.12 en CHF	1'576'103'638	1'560'434'750
Réserve pour fluctuations de valeurs en % du capital de prévoyance	4.4%	0.8%
Objectifs de la réserve pour fluctuations en % du capital de prévoyance	15.0%	20.0%

Le calcul de la réserve pour fluctuation de valeur s'effectue selon une approche d'économie financière et repose sur l'analyse des actifs et des passifs 2011 par PPCmetrics SA. La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeur a été abaissée le 3.4.2012 par le Conseil de fondation de 20% à 15% du capital de prévoyance, tenant ainsi compte de la nouvelle stratégie de placement moins risquée.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	Stratégie	Marges tactiques		Etat au 31.12.2012		Etat au 31.12.2011	
		min.	max.	en mCHF	en %	en mCHF	en %
Liquidité	1.0%	0.0%	6.0%	16'950	1.0%	56'075	3.5%
Obligations en CHF	41.0%	33.0%	49.0%	644'951	38.9%	404'285	25.4%
Obligations en monnaies étrangères ¹⁾	24.0%	19.0%	29.0%	392'976	23.7%	358'662	22.5%
Actions suisses	4.0%	2.0%	6.0%	71'868	4.3%	196'665	12.3%
Actions étrangères	12.0%	8.0%	16.0%	232'362	14.0%	207'849	13.0%
Actions Emerging Markets	2.0%	1.0%	3.0%	42'141	2.5%	46'763	2.9%
Hedge Funds ¹⁾	0.0%	0.0%	1.0%	0	0.0%	12'130	0.8%
Immobiliers suisses	16.0%	13.0%	19.0%	243'164	14.7%	171'943	10.8%
Immobiliers étrangers	0.0%	0.0%	4.0%	0	0.0%	62'791	3.9%
Autres actifs	0.0%			14'070	0.8%	77'544	4.9%
Total actifs	100.0%			1'658'484	100.0%	1'594'707	100.0%

1) Couvertes contre CHF

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Contrats à terme			31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Devises Monnaie	31.12.12 gains CHF	31.12.12 pertes CHF		
AUD (1 / 0 contrats)	48'814	0	48'814	0
CAD (1 / 0 contrats)	70'403	0	70'403	0
DKK (1 / 0 contrats)	0	-71	-71	0
EUR (1 / 0 contrats)	0	-12'989	-12'989	0
GBP (1 / 0 contrats)	0	-36'420	-36'420	0
HKD (1 / 0 contrats)	9'240	0	9'240	0
JPY (1 / 0 contrats)	586'625	0	586'625	0
NOK (1 / 0 contrats)	0	-2'488	-2'488	0
SEK (1 / 0 contrats)	0	-22'429	-22'429	0
SGD (1 / 0 contrats)	9'718	0	9'718	0
USD (1 / 0 contrats)	630'843	0	630'843	0
Total des positions ouvertes en opérations à terme sur devises	1'355'643	-74'397	1'281'246	0
Volume du sous-jacent brut			114'866'423	0

6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Dans le cadre de son mandat «Actions Emerging Markets», UBS procède au «securities lending» dans des placements collectifs. L'indication de la valeur du marché n'est pas possible pour les placements collectifs.

6.7 Explications du résultat net des placements

6.7.1 Frais de transaction

(en CHF)	2012	2011
Droit de timbre	366'465	n.d.
Taxes boursières	1'650	n.d.
Courtages / autres taxes	108'698	n.d.
Total frais de transaction	476'812	

n.d. = non disponible

En raison des nouvelles prescriptions de transparence entrées en vigueur le 1.1.2012, les frais de transaction apparaissent pour la première fois en valeur brute. Les années précédentes, les charges étaient comptabilisées directement dans le résultat des différentes catégories de placements.

6.7.2 Frais de gestion du patrimoine

(en CHF)	2012	2011
Frais de dépôt Global Custodian	561'770	507'195
Emoluments pour gestionnaire du patrimoine	1'109'198	1'253'699
Emoluments pour comptabilité titres	45'997	30'790
Charges de personnel / commission des placements	24'230	24'030
Expert en placements	179'200	177'128
Total charges de gestion du patrimoine	1'920'395	1'992'842
Nombre de membres (actifs et rentiers)	5'814	5'909
Par membre	330.31	337.26
En % du patrimoine moyen	0.12%	0.14%
Par CHF 100'000 de volume de placement	115.79	124.97

Présentation des placements de fortune dont les frais de gestion du patrimoine ne peuvent pas être indiqués:

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Etat au 31.12.2012 Volume	Valeur du marché au 31.12.2012 CHF	Total Expense Ratio	
					%	CHF
FR0000292278	Comgest S.A., Paris, France	Magellan SICAV C-Kapt.-4Dec.	10'551	20'931'257	2.02%	422'811

Il n'existe pas de produits non transparents.

6.7.3 Résultat des intérêts de prêts

(en CHF)	2012	2011
Caisse des secours RUAG	89'865	386
PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG	602'210	2'929
Total frais d'intérêts de prêts	692'075	3'315

6.7.4 Synthèse rendement et performance

		2012	2011	2010	2009	2008
Obligations en CHF	Rendement	3.83%	4.77%	3.66%	7.54%	2.85%
	Benchmark	4.53%	4.83%	3.66%	6.40%	4.53%
	Performance	-0.70%	-0.06%	0.00%	1.14%	-1.68%
Obligations en monnaies étrangères	Rendement	3.76%	4.72%	3.94%	1.52%	0.52%
	Benchmark	4.06%	5.12%	2.96%	0.41%	7.87%
	Performance	-0.30%	-0.40%	0.98%	1.11%	-7.35%
Actions suisses	Rendement	18.81%	-8.24%	6.39%	24.53%	-34.48%
	Benchmark	17.88%	-7.66%	4.81%	23.67%	-34.34%
	Performance	0.93%	-0.58%	1.58%	0.86%	-0.14%
Actions étrangères	Rendement	12.24%	-4.93%	0.90%	23.40%	-44.37%
	Benchmark	12.11%	-4.67%	1.27%	27.20%	-44.24%
	Performance	0.13%	-0.26%	-0.37%	-3.80%	-0.13%
Actions Emerging Markets	Rendement	13.53%	-21.81%	7.00%	65.00%	-57.85%
	Benchmark	15.80%	-17.91%	7.47%	73.87%	-55.98%
	Performance	-2.27%	-3.90%	-0.47%	-8.87%	-1.87%
Hedge Funds	Rendement	5.55%	-1.32%	3.68%	9.45%	-13.48%
	Benchmark	2.55%	-5.42%	4.73%	11.13%	-20.79%
	Performance	3.00%	4.10%	-1.05%	-1.68%	7.31%
Fonds immobiliers Suisse	Rendement	5.89%	7.35%	6.18%	20.38%	-1.50%
	Benchmark	6.50%	6.71%	6.40%	20.51%	0.49%
	Performance	-0.61%	0.64%	-0.22%	-0.13%	-1.99%
Fonds immobiliers étranger	Rendement	8.93%	-6.07%	7.98%	33.26%	-36.11%
	Benchmark	9.05%	-5.62%	8.41%	34.28%	-51.48%
	Performance	-0.12%	-0.45%	-0.43%	-1.02%	15.37%
Total	Rendement	7.01%	0.03%	4.25%	13.75%	-13.49%
	Benchmark	7.58%	0.67%	4.23%	14.65%	-14.81%
	Performance	-0.57%	-0.64%	0.02%	-0.90%	1.32%

6.8 Explication des autres placements

6.8.1 Liquidités et créances sur le marché monétaire

(en CHF)	2012	2011
Compte postal, bancaire courant	11'206'742	8'254'814
Créances sur le marché monétaire	5'743'697	47'820'418
Total liquidités et créances sur le marché monétaire	16'950'439	56'075'232

6.8.2 Créances

(en CHF)	2012	2011
Amortissement des rachats	308'560	349'435
Compte courant PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG	72'765	0
Autres créances	0	65'179'018
Impôt anticipé et caisse de compensation	4'065'450	3'656'568
Total créances	4'446'775	69'185'021

Les autres créances de l'année précédente concernent la créance envers la Fondation patronale de financement de RUAG pour le financement du changement de bases au 31.12.2011.

6.9 Explication des placements chez l'employeur et des réserves de contributions de l'employeur

6.9.1 Placements chez l'employeur

(en CHF)	2012	2011
RUAG Suisse SA, Emmen	1'198'195	2'244'861
RUAG Ammotec SA, Altdorf	302'692	0
RUAG Automotive SA, Altdorf	30'750	0
RUAG Coatings SA, Altdorf	76'435	0
Nitrochemie Wimmis SA, Wimmis	0	167'388
Total placements chez l'employeur	1'608'071	2'412'249

Hormis la gestion de comptes débiteurs, le règlement des placements ne permet pas de placements auprès de l'employeur. Les cotisations salariales et patronales ainsi que les autres créances sont normalement payées sous 30 jours par les employeurs.

Au moment de ce compte-rendu, tous les postes ouverts sont acquittés.

6.9.2 Réserves de contributions de l'employeur

(en CHF)	2012	2011
Situation au 1.1	1'967'391	1'706'442
Versement	0	260'949
Utilisation	-1'967'391	0
Total réserves de contributions de l'employeur	0	1'967'391

Les réserves ont été utilisées pour des paiements de cotisations.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif

(en CHF)	2012	2011
Comptes de régularisation administration	0	6'210
Comptes de régularisation placements	8'015'526	5'940'231
Total compte de régularisation actif	8'015'526	5'946'441

7.2 Dettes

(en CHF)	2012	2011
Prestations de libre passage et rentes	9'778'424	8'401'659
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	1'603'354	0
Caisse de secours RUAG ¹⁾	1'367'009	1'282'144
PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG ²⁾	0	10'061'657
Créancier Fonds de garantie LPP	287'711	299'644
Créancier impôts à la source	2'429	226
Autres créanciers	104'204	38'542
Total dettes	13'143'131	20'083'872

1) La Caisse de secours RUAG est définie dans l'annexe 4 au règlement de prévoyance et sert au soutien de collaborateurs en détresse ou dans le besoin ainsi que des membres directs de leur famille. La Caisse de secours est rattachée à la PRÉVOYANCE RUAG et gérée par le Conseil de fondation.

2) La PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG assume elle-même la gestion de son patrimoine depuis le 30.9.2012. Les avoirs du pool de placement ont donc été transférés à la PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG.

7.3 Compte de régularisation passif

(en CHF)	2012	2011
Comptes de régularisation administration	129'834	137'081
Comptes de régularisation placements	104'804	93'793
Total compte de régularisation passif	234'638	230'874

7.4 Frais d'administration

(en CHF)	2012	2011
Charges de personnel	676'381	636'429
Frais d'administration	485'045	404'883
Organe de révision	37'300	42'000
Expert en prévoyance professionnelle	35'693	15'674
Autorités de surveillance	21'270	22'332
Total frais d'administration	1'255'688	1'121'319
Nombre de membres (actifs et rentiers)	5'814	5'909
Par membre	215.98	189.76
en % du patrimoine moyen	0.08%	0.07%

7.5 Apports uniques de tiers

Dans l'exercice précédent, ce poste comprenait l'apport unique de CHF 65'179'018.– de la Fondation patronale de financement de RUAG.

7.6 Autres produits / autres frais

7.6.1 Autres produits

(en CHF)	2012	2011
Prestation de service PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG	36'545	33'000
Commission impôts à la source	2'508	1'870
Frais de traitement EPL	11'385	7'641
Produits de reprises	10'261	72'017
Produits divers	818	2'018
Total autres produits	61'517	116'546

7.6.2 Autres frais

(en CHF)	2012	2011
Charges de reprises	0	8'215
Total autres frais	0	8'215

8 Demandes de l'autorité de surveillance

8.1 Examen des comptes annuels

Les comptes annuels 2011 ont été soumis dans les délais à l'autorité de surveillance. Au moment de la rédaction du présent document, celle-ci n'avait pas encore transmis son rapport.

8.2 Autres demandes de l'autorité de surveillance

Aucune disposition de l'autorité de surveillance n'est actuellement en souffrance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Responsabilité solidaire et garanties

La fondation ne s'engage pas à une responsabilité solidaire et n'accorde pas de garanties.

9.2 Procédures juridiques en cours

Actuellement, aucune procédure judiciaire n'est en cours.

9.3 Liquidation partielle

9.3.1 Nitrochemie Wimmis SA

La sortie de Nitrochemie Wimmis SA au 31.12.2011 a entraîné une liquidation partielle en 2012. Ont été concernés 180 assurés avec des prestations de libre passage d'un montant total de CHF 32'268'525.– La somme à transférer collectivement selon le bilan de liquidation partielle au 31.12.2011 s'élevait à un total de CHF 2'202'673.76. De ce montant, CHF 1'939'817.64 sont attribués à des provisions techniques et CHF 262'856.12 à des réserves pour fluctuation de valeur.

9.3.2 RUAG Coatings SA

Par contrat du 4.10.2012, Impreglon SE a acquis RUAG Coatings SA (désormais Impreglon Coatings SA) avec effet rétroactif au 1.9.2012. Les contrats de travail ont été repris à la même échéance par Impreglon Coatings SA. Conformément au contrat de vente, les collaborateurs restent assurés auprès de la PRÉVOYANCE RUAG jusqu'au 31.12.2012. Le passage à l'institution de prévoyance de Impreglon Coatings SA a eu lieu le 1.1.2013. L'affiliation auprès de RUAG Coatings SA (Impreglon Coatings SA) a donc été résiliée au 31.12.2012. Une liquidation partielle interviendra en 2013. Sont concernés 73 assurés avec des prestations de libre passage d'un montant total de CHF 13'613'664.– Celles-ci ont été transférées en janvier 2013 à la nouvelle institution de prévoyance d'Impreglon Coatings SA. Le transfert collectif proportionnel des provisions et réserves pour fluctuation de valeur s'effectue sur la base des comptes annuels 2012 approuvés.

PRÉVOYANCE RUAG

Stauffacherstrasse 65
Case postale
3000 Berne 22

Tél. 031 330 21 11
Fax 031 330 21 12
info.vorsorge@ruag.com
www.prevoyanceruag.ch